DOSSIER DE PRESSE
10 SEPTEMBRE 2026

LES 10 PRIORITÉS CGT POUR LES AGENT·ES ET LES SERVICES PUBLICS

TIRER LES LEÇONS DE L'ÉTÉ CATASTROPHIQUE 2026

Relations presse
confédérales CGT
presse@cgt.org

Mélanie Vasselin
06 80 61 62 13

Céline Herrmann
06 89 47 25 09

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES 10 PRIORITES POUR LES AGENT·ES ET LES SERVICES PUBLICS

1. RECONNAÎTRE LES AGENT·ES PUBLICS : LE SENS AVANT L'AUSTÉRITÉ
2. FAIRE DE L'ADAPTATION ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE UNE CAUSE NATIONALE
3. REMETTRE NOS HÔPITAUX À NIVEAU : UNE URGENCE VITALE
4. POUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU SERVICE DES POPULATIONS
5. FAIRE DU LOGEMENT UNE PRIORITÉ D'ADAPTATION CLIMATIQUE
6. AGIR EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, LA CULTURE, LA PLURALITÉ DE L'INFORMATION
7. DES MOYENS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET PROTÉGER LES ENFANTS
8. METTRE FIN À LA PAUPÉRISATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
9. POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE
10. POUR LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES ET LA SUPPRESSION DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES

INTRODUCTION

L'été 2026 aurait dû être un temps de repos. Il restera comme celui d'une succession de catastrophes. Meurtre de la petite Lyhanna, méga feux, canicules dans les hôpitaux, les crèches et les écoles, méga piratage de données sont l'illustration du bilan calamiteux de 10 ans d'austérité dans nos services publics. C'est aussi le résultat de l'abandon de notre industrie, qui n'est plus capable de construire des avions bombardiers d'eau et de sécuriser nos données numériques.

Plus de 7300 personnes sont mortes de la canicule, 96 000 hectares de forêts sont partis en fumée, plus de 20 000 familles ont été sinistrées, des centaines d'entreprises ont été dégradées et cela n'est pas fini car nous sommes désormais confrontés aux intempéries et aux conséquences de la sécheresse.

Face à ces événements climatiques, une fois encore, ce sont les agent·es publics qui ont tenu le pays debout et sauvé des vies. Et qui en ont payé le prix fort. 4 pompiers sont morts et près d'un millier blessés. Il a fait plus de 35 degrés dans les hôpitaux, les crèches et les Ehpads, et les agent·es ont continué à travailler pour assumer leurs missions au prix de centaines d'accidents de travail. Cet été, la chaleur a tué dans les hôpitaux et les Ehpad, elle a tué au travail et dans les bouilloires thermiques dans lesquelles vivent des millions de ménages. Les travailleurs et les travailleuses vont en plus être pénalisés par une nouvelle baisse de pouvoir d'achat alors que le prix des denrées alimentaires et de l'énergie explose.

Lorsque tout brûle, personne ne demande aux agent·es publics d'être rentables. On leur demande d'être là et ils sont là. Pourtant, les braises ne sont même pas éteintes que gouvernement et patronat reprennent leur litanie : il faut faire des économies et couper dans les services publics.

Nous n'oublierons pas nos morts, nos arbres, nos maisons. Nous ne laisserons pas notre pays partir en fumée à cause de l'incurie gouvernementale et de la rapacité des grands patrons. Les leçons doivent être tirées. Les investissements nécessaires doivent être faits dans nos services publics. Le PLF et le PLFSS 2027 préparent l'été prochain. Maintenir le budget 2026 alors que l'inflation dépasse les 3% et que les besoins explosent, c'est en réalité le baisser et se préparer à un été encore pire que celui que nous avons vécu. Il faut un budget en forte augmentation pour les services publics et les agent·es.

Alors oui, cela coûte. Mais cela s'appelle de la prévention, et c'est toujours plus économique que la réparation. D'après le gouvernement, cet été calamiteux coûtera au pays au moins 10 à 15 milliards d'euros. Pourtant, la majorité des catastrophes de cet été auraient pu être évitées si les leçons de la canicule de 2003 avaient été tirées, si les investissements nécessaires avaient été réalisés. Si les pompiers avaient été en nombre suffisant et avec l'équipement adéquat pour pouvoir stopper immédiatement tous les départs de feux, si les hôpitaux avaient été climatisés, si les logements, les crèches et les écoles avaient été correctement isolées, les villes végétalisées…

En 2003 nous avons découvert la violence d'une France à 30 degrés, cette année nous avons vécu l'horreur d'une France à 40, il faut d'urgence prendre des mesures pour que nous ne vivions pas l'enfer d'une France à 50 degrés. Il faut adapter notre société, mais aussi et surtout atténuer le réchauffement climatique. Pour cela il faut une bifurcation immédiate qui doit être enclenchée sans attendre, dès le PLF et le PLFSS 2027.

Les services publics et leurs agent·es ne doivent plus être une variable d'ajustement. Ils et elles doivent être les acteurs prioritaires pour lutter contre le réchauffement climatique, contre l'abandon des territoires. La santé, l'éducation, la sécurité, la justice, la solidarité, les services de proximité ne sont pas des marchandises.

C'est dans cet objectif que la CGT organise mardi 8 septembre une grande journée des services publics. Elle présentera ses 10 priorités pour les agent·es et les services publics.

Aux côtés de l'ensemble des organisations syndicales, la CGT appelle à une grande journée de mobilisation et de grève des agent·es de la Fonction publique le 29 septembre.

1.

RECONNAÎTRE LES AGENT·ES PUBLICS : LE SENS AVANT L'AUSTÉRITÉ

Près de six millions d'agent·es publics font fonctionner chaque jour l'État, les collectivités, les établissements de santé, les services sociaux et médico-sociaux. Ils et elles assurent des missions essentielles avec des moyens qui ne cessent de se réduire. La logique du moindre coût, du chiffre et de la performance importée du secteur privé abîme les missions de service public et place les agent·es devant une équation impossible : faire toujours plus avec toujours moins.

Cette situation produit une double peine. Les usager·es voient leurs droits et la qualité du service se dégrader, tandis que les agent·es subissent la perte de sens, la surcharge de travail, la précarité et la maltraitance au travail.

La crise des services publics est aussi une crise de la rémunération et de l'attractivité. Depuis des années, le gouvernement refuse de traiter le problème à sa racine. Le point d'indice est gelé, les carrières sont écrasées et les qualifications ne sont plus reconnues. Depuis 2000, les agent·es publics ont perdu près de 30 % de pouvoir d'achat lié à la valeur du point d'indice. Depuis le 1er juin 2026, 862.000 agent·es publics perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas être rémunérés sous le niveau du Smic, soit plus du double qu'en début d'année. Cette situation n'est pas un accident. C'est le résultat de choix politiques.

La reconnaissance des agent·es doit passer par la priorité mise sur les missions, leur sens et les objectifs de satisfaction des besoins. Pour cela, la CGT défend une nouvelle démocratie au travail, des droits et des pouvoirs nouveaux, des moyens budgétaires à la hauteur des besoins.

Perte de valeur du point

Valeur actuelle INM = 4.92€	Perte de la valeur du point d'indice	Point virtuel indexé sur l'inflation	Écart valeur du point d'indice
depuis 2023	5.37%	5.19€	-0.26€
depuis 2017	15.62%	5.69€	-0.77€
depuis 2010	21.45%	5.98€	-1.06€
depuis 2000	32.10%	6.50€	-1.58€

Perte mensuelle du point d'indice

par rapport à l'inflation en euros bruts - Agents en fin de grille type - données INSEE juillet 2026

		depuis 2023	depuis 2017	depuis 2010	depuis 2000
C Adjoint·e administratif·ve					
adjoint·e 12e échelon INM 387	C1	-102€	-298€	-409€	-612€
P2 12e échelon INM 425	C2	-112€	-327€	-449€	-672€
P1 12e échelon INM 478	C3	-126€	-367€	-505€	-755€
A Attaché·e d'administration					
attaché·e 11e échelon INM 678	A1	-179€	-521€	-716€	-1071€
principal·e 10e échelon INM 826	A2	-218€	-635€	-872€	-1305€
hors classe ES HEA3 INM 977	A3	-258€	-751€	-1032€	-1544€

		depuis 2023	depuis 2017	depuis 2010	depuis 2000
B Secrétaire administratif·ve					
classe normale 13e échelon INM 508	B1	-134€	-391€	-536€	-803€
classe sup 12e échelon INM 539	B2	-142€	-414€	-569€	-852€
classe ex 11e échelon INM 592	B3	-156€	-455€	-625€	-936€
A+ Administrateur·rice de l'Etat					
premier grade 30e échelon INM 1062		-281€	-816€	-1122€	-1658€
deuxième grade 32e échelon INM 1387		-366€	-1066€	-1465€	-2192€
troisième grade 30e échelon INM 1575		-416€	-1211€	-1663€	-2489€

Le décret du 27 mai 2025, déjà très peu appliqué par les employeurs, doit être complété par un nouveau cadre juridique et les directives de l'État doivent être modifiées au plus vite avec les mesures suivantes :

LA CGT REVENDIQUE :

- L'arrêt des suppressions d'emplois, un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires partout où c'est nécessaire, un plan de titularisation des agent·es contractuel·les (24%, toute fonction publique confondue, de l'emploi dans la fonction publique aujourd'hui) ;
- L'augmentation immédiate du point d'indice, à minima de 10 %, et son indexation sur l'inflation ;
- Un plan de rattrapage des pertes antérieures ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- La refonte des grilles indiciaires ;
- Le rétablissement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, supprimée en 2024, qui permettait a minima aux agent·es de ne pas voir leurs salaires baisser en euros constants ;
- Le rétablissement de la rémunération à 100 % des congés maladies ordinaires ;
- L'intégration des primes dans la rémunération indiciaire pour permettre leur prise en compte dans le calcul des pensions ;
- La reconquête et le développement du statut général des fonctionnaires assis sur les principes d'égalité de traitement, d'indépendance et de responsabilité.

LE CHIFFRE QUI DIT TOUT	CE QU'IL SIGNIFIE
19 années	d'ancienneté en catégorie C qui ne valent plus rien. Dix échelons de la grille C1 sur onze sont rattrapés par le SMIC. Dix-neuf années de service sans aucun effet sur la fiche de paie.
Le concours Catégorie B	est désormais payé au SMIC. Un lauréat externe du concours de secrétaire administratif ou de rédacteur territorial, qui a le diplôme du BAC, préparé et réussi un concours de catégorie B sélectif, est recruté au SMIC. La qualification publique ne vaut plus rien.
+26 % maximum	au-dessus du SMIC pour un agent qui a réussi le parcours statutaire complet de la catégorie C (~30 ans de service public, sommet du grade C3). Trois décennies de service de l'État, des collectivités ou de l'hôpital : un quart de SMIC en plus.
100 % des pensions	de catégorie C, sans exception, sont mécaniquement sous le SMIC. Au sommet du grade C3, la pension à taux plein est 102 € sous le SMIC mensuel brut. C'est la première fois dans l'histoire du statut.
Catégorie B coulée	pour la première fois. Secrétaires administratives, rédacteurs territoriaux, animat.rice.eurs, assistant.e.s socio-éducatifs, techniciens, aides-soignant.e.s/auxiliaires de Puériculture : la catégorie B classe normale n'apporte plus aucune différence de rémunération par rapport au SMIC pendant les premières années de carrière.
–900 € par mois	de pouvoir d'achat indiciaire perdu pour un cadre A de fin de carrière (perte cumulée 2010-2025). La catégorie A ne bénéficie d'aucun mécanisme correctif et le gel pénalise directement les pensions liquidées en 2026.

2.

FAIRE DE L'ADAPTATION ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE UNE CAUSE NATIONALE

Les incendies, les canicules et les catastrophes climatiques démontrent que l'adaptation au changement climatique ne peut être traitée par quelques mesures ponctuelles. Selon le rapport Pisani-Mahfouz, le financement de la transition climatique nécessiterait 30 milliards d'euros par an à horizon 2030.

RENFORCER LES ORGANISMES PUBLICS DE PRÉVENTION ET D'EXPERTISE

La forêt française est majoritairement privée : seul un quart est public, et géré par l'ONF. Pourtant, l'État confie à l'Office une mission d'intérêt général essentielle de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). L'ONF reste le seul opérateur disposant d'une connaissance approfondie des massifs et des compétences nécessaires pour y intervenir.

Or, l'ONF a subi quarante années de réductions d'effectifs : de 16 000 personnels en 1986, ils ne sont plus que 7 600 aujourd'hui. Dans le même temps, l'emploi a été profondément transformé : depuis 2017, le recrutement de personnel·les de droit privé a été accentué pour réduire la masse salariale et, depuis 2024, les fonctionnaires sont devenus minoritaires dans l'établissement.

Cette politique est d'autant plus incohérente que le risque incendie s'étend désormais bien au-delà du pourtour méditerranéen et des Landes : des dispositifs de défense des forêts contre les incendies sont aujourd'hui déployés dans plus de 86 départements. Malgré l'augmentation des moyens consacrés à la Défense des Forêts Contre les Incendies, les effectifs et le nombre de personnels fonctionnaires habilités à assurer les missions de surveillance et de police forestière restent insuffisants. Faute de moyens et de garanties de sécurité, les comportements à risque ne peuvent pas toujours être contrôlés ou sanctionnés.

L'urgence est donc de recruter et de refonctionnariser l'emploi à l'ONF, afin de reconstruire une véritable politique forestière de long terme, capable d'adapter les forêts au changement climatique et de répondre à l'augmentation des risques naturels.

De même à Météo France : les effectifs ont baissé d'environ un quart en dix ans, passant de près de 3 400 équivalents temps plein en 2008 à environ 2 500 aujourd'hui. Les subventions publiques ont diminué de l'ordre de 20 % sur la même période.

LA CGT REVENDIQUE :

- L'augmentation des crédits des ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture et des collectivités territoriales ;
- Le recrutement massif d'agent·es à Météo-France, à l'ONF, au CEREMA, à l'IGN, à l'IFREMER, à l'INRAE, à l'OFB, ainsi que dans les DREAL et les DDTM ;
- Le rétablissement, a minima, des effectifs supprimés dans les organismes de contrôle environnemental ;
- Le recrutement et la refonctionnarisation de l'emploi à l'ONF, afin de garantir les moyens nécessaires à la prévention des incendies, à la surveillance des massifs et à l'adaptation des forêts au changement climatique.

DONNER LES MOYENS À LA SÉCURITÉ CIVILE ET AUX SDIS

Face à l'augmentation continue des interventions, à l'évolution des risques, à la multiplication des missions confiées aux Services d'Incendie et de Secours (SIS) et à l'effondrement de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, le système est totalement asphyxié.

Il n'est plus possible que 80% des effectifs des SDIS soient constitués de sapeurs-pompiers volontaires.

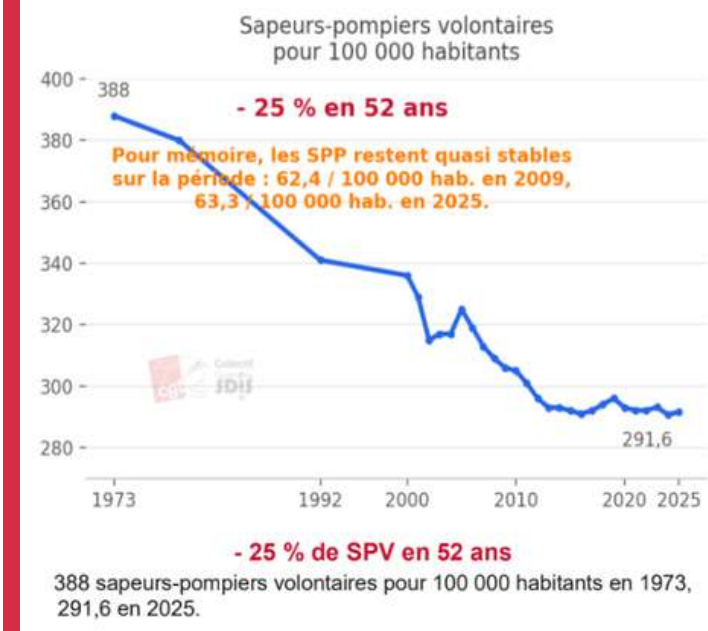

LA CGT REVENDIQUE :

- Un plan pluriannuel de recrutement de 16 000 sapeurs-pompiers professionnels ;
- Un financement pérenne et ambitieux des SIS, à la hauteur des missions qui leur sont confiées et des enjeux de sécurité civile auxquels notre pays est confronté ;
- L'achat d'engins pour atteindre 5000 Camions Citerne Feux de forêt (CCF) et compenser la perte de 1000 engins entre 2004 et 2020 ;
- L'achat de bombardiers d'eau et la mise en place d'une filière de construction et d'entretien des bombardiers d'eau en France, en s'appuyant sur les savoir-faire de notre industrie aéronautique et du secteur de l'armement ;
- Une nouvelle filière pour les sapeurs-pompiers professionnels, en complément de la nécessaire révision des grilles indiciaires de la fonction publique et des régimes indemnitaires (sur 44 000 agents, 36 000 agents en C alors que parmi eux, 25 000 assurent des missions d'encadrement);
- Un recentrage des missions de sécurité civile et gestion de crises (SSUAP) sur le secours et les soins d'urgence ;
- La reconnaissance pleine et entière des métiers atypiques des personnels administratifs, techniques et spécialisés des SIS ;
- La santé et la sécurité des personnel·les, qui doivent enfin devenir une priorité nationale, en intégrant notamment la reconnaissance de l'exposition aux agents toxiques et cancérogènes ;
- L'ouverture de négociations sans délai sur les enjeux de fin de carrière et de retraite.

LES MOYENS ACTUELS DES POMPIERS ET DES SDIS EN CHIFFRES

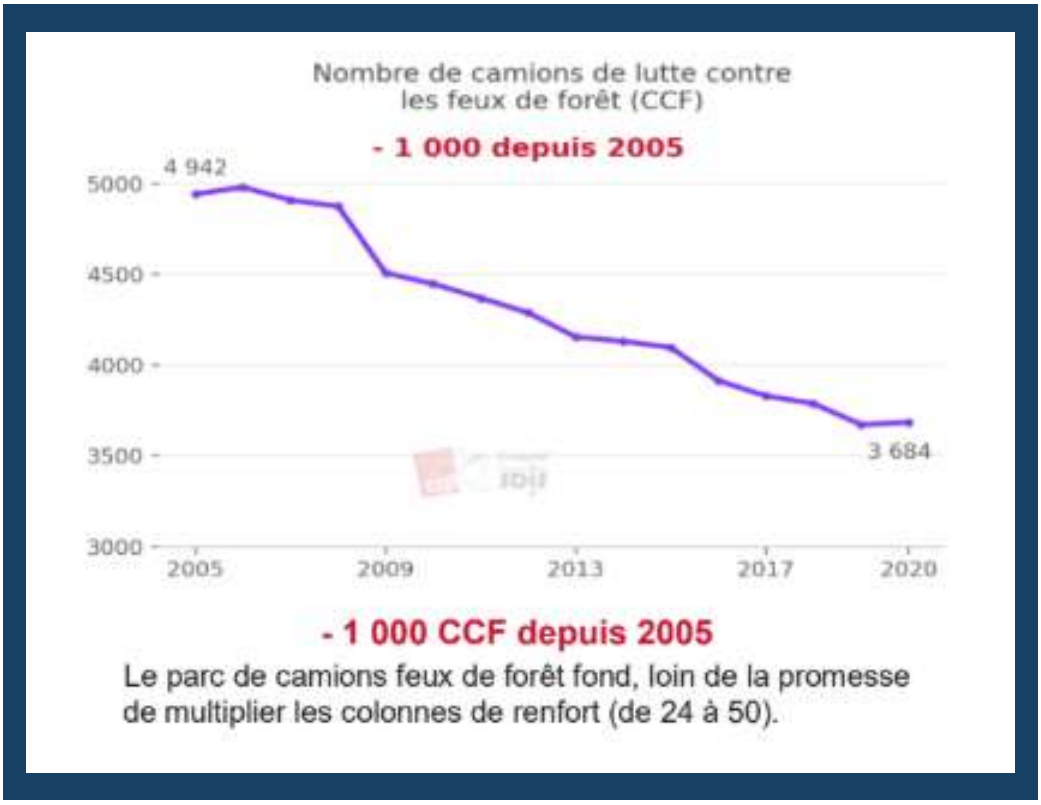

- 1 000 CCF depuis 2005

Le parc de camions feux de forêt fond, loin de la promesse de multiplier les colonnes de renfort (de 24 à 50).

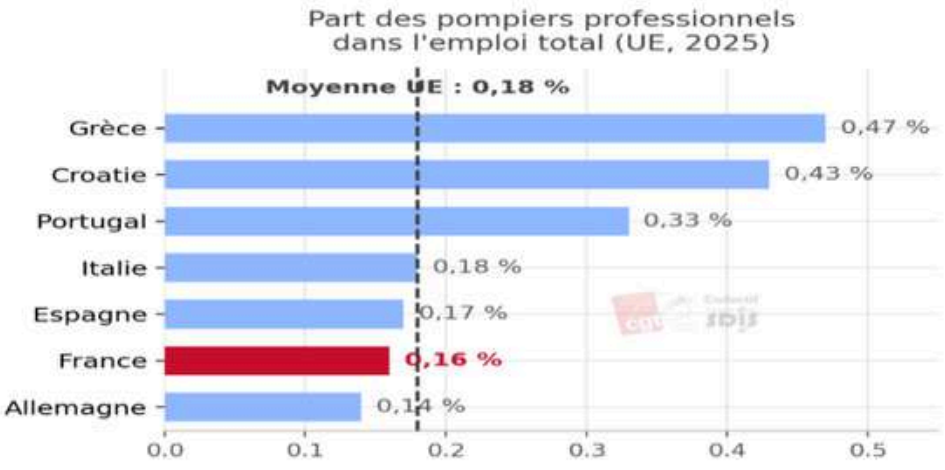

La France sous la moyenne européenne

Part des pompiers professionnels dans l'emploi total : 0,16 % en France, contre 0,18 % en moyenne dans l'UE (Eurostat 2025). Loin derrière la Grèce (0,47 %), la Croatie (0,43 %) ou le Portugal (0,33 %).

FINANCER LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES : TRANSPORT, ÉNERGIE, TÉLÉCOMS, EAU

Préserver la ressource en eau comme bien commun

La sécheresse inédite de 2026 démontre qu'il faut changer en profondeur notre gestion de l'eau et notre modèle agricole. Fondés sur une ressource abondante, ces modèles doivent être revus pour être beaucoup plus économes en eau, un bien commun qui ne peut être soumis aux intérêts privés. La gestion publique de l'eau doit garantir un accès universel à un tarif juste pour l'ensemble des travailleur·euses et sa gestion démocratique afin de répondre aux défis écologiques majeurs.

LA CGT REVENDIQUE

- Une gestion publique de l'eau sur l'ensemble du territoire ;
- Un vaste plan de rénovation des réseaux afin de réduire les pertes (aujourd'hui un litre sur cinq est perdu !) ;
- Le renforcement des agences de l'eau ;
- Une tarification garantissant l'égalité d'accès ;
- La protection des nappes phréatiques et l'interdiction des méga-bassines ;
- Le maintien des concessions hydroélectriques sous maîtrise publique ;
- Un plan de réutilisation des eaux usées (la France n'en ré-utilise qu'1% contre 10% pour l'Italie, 12% pour l'Espagne) ;
- L'arrêt de l'artificialisation des sols ;
- Le développement d'un autre modèle agricole.

Investir dans le réseau ferroviaire, le fret et les transports publics pour limiter les émissions de CO2

Le fret ferroviaire a chuté de 40% depuis le début des années 2000. Il est sous les 9%, très loin de l'objectif de 18% prévu en 2030. Malgré l'échec de vingt années de politiques de libéralisation du marché du fret ferroviaire, l'État s'entête. Pour la CGT, l'arrêt de l'ouverture à la concurrence est une nécessité, associé à des investissements massifs dans les infrastructures réseaux. La protection du statut de cheminot·e ainsi que la reconnaissance des qualifications des personnel·les sous convention collective sont gages de la qualité de ce service.

LA CGT REVENDIQUE :

- Un plan de 100 milliards d'euros pour le ferroviaire sur dix ans ;
- L'arrêt du démantèlement du fret ferroviaire ;
- La nationalisation des concessions autoroutières ;
- Le développement du transport fluvial ;
- Des opérateurs publics de transport multimodal ;
- Une tarification sociale des transports ;
- Le développement des mobilités douces accessibles à toutes et tous.

Garantir la souveraineté et l'indépendance énergétique et numérique

Les infrastructures énergétiques et de télécommunications doivent être adaptées aux événements climatiques extrêmes.

LA CGT REVENDIQUE :

- La modernisation et la planification d'investissements lourds sur les réseaux électriques et gaziers, le renforcement des capacités de stockage ;
- La sécurisation des réseaux de communication ;
- le maintien d'une maîtrise publique des infrastructures stratégiques ;
- Des investissements dans un numérique sobre et durable ;
- La lutte contre l'obsolescence programmée ;
- Le gréement massif d'emplois permettant de maintenir et de rétablir le service public et l'accès aux énergies et aux télécommunications, particulièrement dans le cadre d'événements climatiques.

3.

REMETTRE **NOS HÔPITAUX** À NIVEAU : **UNE URGENCE VITALE**

Entre 2003 et 2019, 75 000 lits d'hôpitaux ont été fermés, dont 45 000 sous la présidence de Macron. En hospitalisation complète, environ 20% des lits restent fermés ponctuellement, faute de personnel·les soignants (AS et IDE notamment). Près de 60% des services d'urgences en France ferment ponctuellement la nuit ou le week-end. C'est par exemple le cas à Laval qui accueille les seules urgences de Mayenne.

En parallèle, sur les 50 dernières années, le nombre de maternité a drastiquement chuté, passant de 1 369 à 500. Entre 2013 et 2023, ce sont environ 75 maternités supplémentaires qui ont été fermées, entraînant la suppression de près de 3 300 lits obstétriques. Dans le même temps, la santé gynécologique est d'autant plus entravée que 130 centres IVG ont été fermés depuis 2011.

EXEMPLE

La maternité de Trappes est menacée de fermeture dès décembre prochain, car elle réalise moins de 800 accouchements par an. Sa fermeture entraînera un nouveau désert médical et des difficultés supplémentaires de prise en charge pour les femmes.

En 2024, la Fonction publique hospitalière comptait 1,249 million d'agent·es selon les données de l'Insee, soit une augmentation de 0,5 % (+5 700 agent·es). Ce chiffre masque un ralentissement important : en 2023, on enregistrait une augmentation de +1,9%. Près d'une infirmière hospitalière sur deux a quitté l'hôpital ou changé de métier après dix ans de carrière.

LA CGT REVENDIQUE :

- Un plan massif de recrutement :
  - 100.000 emplois dans les hôpitaux ;
  - 200.000 emplois dans les EHPADs ;
  - 100.000 emplois dans le secteur social et médico-social ;
- La mise en place d'une Protection sociale complémentaire de haut niveau pour les hospitaliers, seul·es salarié·es français à n'avoir aucune participation de l'employeur à leur mutuelle. La CGT estime que l'enveloppe devrait être comprise entre 800 millions et 1,5 milliard, en prenant en compte toutes les mesures de 2026 sur les déremboursements et les franchises médicales.

RÉPARTITION ENTRE FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUEL·LES :

Entre 2011 et 2023 dans la Fonction publique hospitalière, le nombre de fonctionnaires a diminué de -1,5%.
Sur cette même période, le nombre de contractuel·les a augmenté de 21% (contre 18% environ dans les années 2010).

FINANCEMENT DE L'HÔPITAL

La dette des hôpitaux est estimée à plus de 30 milliards d'euros, essentiellement dûe au désengagement de l'État dans le financement et les investissements hospitaliers (matériels et rénovations). La Fédération hospitalière de France (FHF) alerte : **85 % des EHPADs publics sont en déficit, avec un déficit cumulé 2022/2023 estimé à 1,3 milliard d'euros**. Depuis 2024, il existe une aide d'urgence : les directeurs d'hôpitaux ont demandé au gouvernement son renouvellement. Faute de soutien de l'Etat, ce déficit pousse les directions d'établissements à emprunter aux banques à des taux d'intérêts très importants et instables. C'est pourquoi la CGT recommande de mettre en place une allocation budgétaire révisée annuellement, basée sur l'analyse des besoins par territoire en fonction de la démographie, démocratiquement déterminée avec les salarié·es et la population.

EXEMPLE

L'hôpital Georges-Pompidou lance un appel aux dons auprès des usager·es pour un scanner à comptage photonique.

LA CGT REVENDIQUE :

- L'annulation de la dette de l'hôpital public ;
- L'emprunt à taux zéro pour les reconstructions et/ou aménagemente d'établissements ;
- La suppression de la taxe sur les salaires et des exonérations de cotisations qui représentent plus de 4 milliard d'euros par an ;
- L'augmentation immédiate de 8% du budget des hôpitaux avec pour objectif premier de compenser les derniers plans d'économies et, a minima, de maintenir l'existant. Pour répondre aux besoins réels des hôpitaux, la hausse du budget (PLFSS) serait de 10 à 11%.
- La fin de la tarification à l'acte.

PSYCHIATRIE : UNE BAISSE HISTORIQUE DES LITS :

L'offre de soins en psychiatrie en France est marquée par une crise structurelle profonde, caractérisée par un virage ambulatoire forcé, une pénurie de lits hospitaliers et un engorgement massif des structures publiques. Malgré des réformes successives au cours des 10 dernières années, le décalage entre l'augmentation des besoins (notamment après la crise du Covid-19) et les moyens réels s'est considérablement accentué.

Le nombre de lits de psychiatrie à temps complet est passé d'environ 65 600 en 2008 à 51 329 en 2023, soit une chute de 22 %. Cette baisse s'est poursuivie ces dernières années, entraînant des fermetures d'unités entières par manque de personnel·les (rapport du Sénat).

EXEMPLE

En avril 2025, 60 lits à la Fondation Vallée (établissement de pédopsychiatrie) ont été fermés dans le 94, réduisant à 40 lits l'offre de soins et d'accueil de l'île de France.

PRIVATISATION CROISSANTE

Alors que les capacités d'accueil du secteur public reculent, les cliniques privées à but lucratif gagnent des parts de marché, notamment pour l'hospitalisation complète. La privatisation rampante de l'hôpital crée progressivement une santé à deux vitesses, mettant fin à l'engagement d'un égal accès aux soins pour toutes et tous.

LA CGT REVENDIQUE :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliard de budget mis en réserve dans le périmètre du ministère de la Santé ;
- La réattribution immédiate des 6 milliards d'euros pris à la Sécurité sociale pour renforcer le budget de guerre (4 milliards au mois de décembre 2025 et 2 milliards au mois de mai 2026) ;
- L'abrogation de la loi SERAPHIN-PH ;
- La suppression de la taxe sur les salaires imposée aux établissements de la Fonction publique hospitalière (7 milliards d'euros) ;
- L'augmentation de l'ONDAM 2027 à 10% minimum ;
- Un plan pluriannuel d'investissement pour la construction et la rénovation des établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux, ainsi que leur adaptation aux conditions climatiques et aux enjeux environnementaux ;
- La sortie du secteur lucratif du secteur d'activité hospitalier.

POUR UN VÉRITABLE DROIT À LA SANTÉ ET À L'AUTONOMIE À TRAVERS UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La logique d'austérité budgétaire menace directement la santé et l'accompagnement social, en divisant les services publics entre le sanitaire, le social et le médico-social. En accord avec la définition de l'OMS, la CGT défend une approche globale du bien-être. Celle-ci exige un accès universel aux soins, mais aussi aux besoins fondamentaux (logement, alimentation, transports). Dans la santé, la place du système assurantiel et le défaut de prise en charge grèvent le budget des familles. Le coût des mutuelles a augmenté de +30% depuis 2024. Le vieillissement de la population, le développement des nouvelles technologies dans les prises en charge et l'explosion du prix des médicaments entraînent une forte augmentation des dépenses.

LA CGT REVENDIQUE :

- Le recrutement de 1500 agent·es fonctionnaires dans les ARS ;
- Des moyens pour la formation de personnel·les médicaux, paramédicaux, médico-techniques, socio-éducatifs (développement des universités, maintien et développement des IFSI/IFAS, des IESTS) ;
- Des recrutements massifs de personnel·les qualifiés dans toutes les structures sanitaires, sociales et médicosociales ; aujourd'hui le besoin minimum est de 400.000 professionnel·les supplémentaires ;
- La revalorisation des métiers du soin et du lien, majoritairement féminin, à la hauteur des qualifications, et la reconnaissance de la pénibilité notamment par le développement du droit au départ à la retraite anticipé ;
- Le développement des structures nécessaires pour couvrir toute la population en établissements, en ville et à domicile ;
- L'adaptation thermique des établissements de santé et d'action sociale ;
- Le retour à l'accès à des crédits à taux zéro auprès de la caisse des dépôts et consignations pour tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics pour permettre l'investissement dans le bâti ;
- Le développement de réseaux de froid urbains pour protéger les bâtiments sensibles ;
- Les moyens de lutter contre le développement de la prise en charge de l'éco-anxiété et des traumatismes liés aux catastrophes climatiques.

4.

POUR DES **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** AU SERVICE DES POPULATIONS

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales sont privées progressivement de leurs ressources fiscales directes.

La suppression de la taxe professionnelle, puis celle de la taxe d'habitation et maintenant la disparition programmée de la CVAE ont profondément affaibli leur autonomie financière.

Cette politique a organisé la dépendance croissante des collectivités aux dotations de l'État, tout en rompant le lien entre l'activité économique produite sur un territoire et son financement.

La baisse du budget des collectivités territoriales se traduit par la chute de l'investissement public pourtant majoritairement supportées par elles.

L'effet récessif apparaît nettement, notamment sur le secteur du bâtiment et des coupes franches dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire, la culture et le secteur associatif.

LA CGT REVENDIQUE :

- Le transfert des compétences décidé par le gouvernement vers les collectivités, accéléré par la mise en œuvre de la Loi 3DS, doit s'accompagner d'un financement à la hauteur des besoins ;
- L'augmentation des dotations de l'État vers les collectivités ;
- La contribution des entreprises au financement des territoires dont elles tirent leurs richesses ;
- La création d'une nouvelle contribution économique territoriale assise sur l'activité réelle des entreprises ;
- Un plan de végétalisation des villes et des établissements scolaires ;
- Un plan d'isolation des crèches, des écoles, collèges et lycées.

5.

FAIRE DU LOGEMENT UNE PRIORITÉ D'ADAPTATION CLIMATIQUE

Le logement social est plus que jamais en danger alors que 2.9 millions de ménages sont en attente d'une attribution. De plus, les vagues de chaleur frappent d'abord les populations vivant dans des logements mal isolés. Pourtant, le PLF prévoit une réduction du fonds vert et une baisse de crédits de l'Agence nationale de l'habitat tandis qu'aucune visibilité n'est donnée sur l'engagement financier de l'Etat pour l'ANRU3. De plus, il est prévu d'assouplir le diagnostic de performance énergétique (DPE), et de remettre sur le marché locatif 300.000 passoires thermiques constituant une aberration environnementale et sociale.

L'Etat doit jouer son rôle d'État stratège : pour cela, la CGT revendique la création d'un grand service public de l'habitat et du logement ainsi que la prise de mesures immédiates comme la TVA à 5,5 % sur les matériaux de construction et de rénovation, et l'utilisation de l'épargne populaire du Livret A exclusivement pour le logement social et la transition écologique.

La CGT revendique :

- Un plan national exceptionnel de rénovation thermique des logements ;
- La réhabilitation prioritaire des passoires thermiques ;
- L'augmentation des financements publics consacrés à la rénovation énergétique ;
- L'encadrement des loyers afin de réduire les déplacements domicile-travail ;
- La réquisition des logements vacants et la transformation des bureaux inoccupés en logements sociaux ;
- Le développement d'une filière industrielle de rénovation et d'isolation thermique des logements (pompes à chaleur, matériaux isolants…) en conditionnant les mesures de soutien financier au fait que les matériaux soient produits en France.

6.

AGIR EN FAVEUR DE **L'ÉDUCATION, LA CULTURE,** LA PLURALITÉ DE **L'INFORMATION**

Le gouvernement a profité de la baisse démographique pour supprimer 3256 postes d'enseignant·es dans le Projet de Loi de Finance 2026. Les orientations présentées pour le PLF 2027 laissent craindre de nouvelles suppressions de postes. Au contraire, le ministère devrait saisir l'opportunité de la baisse démographique pour réduire les effectifs par classe qui restent parmi les plus élevés d'Europe. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir alors que les enquêtes internationales montrent que le niveau des élèves français baisse et que les inégalités sociales ont de plus en plus d'impact sur la réussite scolaire.

Alors que le gouvernement affiche la santé mentale comme une priorité, les personnel·les de santé scolaire, de service social et de vie scolaire restent en sous-effectif chronique : assistantes sociales, infirmières, médecins et psychologues scolaires, CPE... Une véritable politique d'écoute et de prévention, tournée vers les jeunes, nécessite des moyens humains suffisants.

Enfin, l'inclusion des élèves en situation de handicap ne peut se limiter aux discours. La mutualisation des accompagnements dégrade la prise en charge des élèves, tandis que les AESH, insuffisamment recruté·es et maintenu·es dans la précarité, voient leurs conditions de travail se dégrader. Il faut des moyens à la hauteur des besoins.

QUELQUES CHIFFRES

→ Baisse de 16.889 enseignants entre les rentrées 2018 et 2025 (constats DEPP)
→ Suppression de 3256 ETP à la rentrée 2026

→ 15,4 millions d'heures de cours perdues du fait du non remplacement de collègues absent·es, soit 7,5 % des cours sur l'année scolaire 2024-2025

→ 48726 élèves en situation de handicap sans accompagnement et AESH à la rentrée 2025

Effectifs par classe

- en collège: en moyenne 25,6 élèves contre une moyenne européenne de 20,7
- dans le premier degré: 21 élèves contre 19

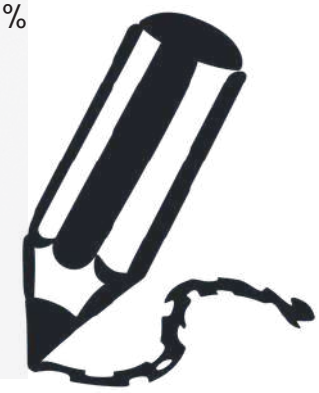

La CGT revendique :

- Un plan de recrutement d'infirmières, CPE, personnel·les accompagnants ;
- La création de nouveaux métiers, sous statut de la fonction publique, répondant aux missions d'AESH et la titularisation de tous·tes les salarié·es, quel que soit le contrat, sans condition de concours ni de nationalité ;
- La création d'un concours et d'un statut de catégorie B pour les AESH et les AED, avec une véritable grille de salaires et le paiement de toutes les heures de nuit en internat ;
- Un budget à la hauteur des besoins permettant aux AESH d'avoir un temps plein de 24h (accompagnement hebdomadaire/36 semaines), aux AEd d'avoir un temps plein de 32h (hebdomadaires/36 semaines) et aux AEd étudiant·es d'avoir un statut d'étudiant·es salarié·es (et un temps de décharge augmenté pour les études et la formation) ;
- La reconstitution d'un vivier de remplaçant·es dans les 1er et 2nd degrés ;
- Un plan massif de rénovation énergétique des écoles, collèges, lycées et services.

CULTURE ET AUDIOVISUEL PUBLIC

En matière de culture, l'ensemble des programmes permettant aux élèves et à la population d'accéder à des œuvres ont souffert de coupes budgétaires conséquentes au niveau de l'Etat (part collective du Pass Culture, établissements labellisés, Fonpeps) et des collectivités territoriales. Les enseignant·es artistiques manquent dans les conservatoires et la profession souffre de la reconnaissance de ses qualifications.

L'audiovisuel public (France Télévision, Arte, Radio France, l'INA, France Média Monde) joue un rôle fondamental en matière de pluralisme et de qualité de l'information. Essentiel au soutien à la création cinématographique et audiovisuelle, il est régulièrement remis en question par l'extrême-droite et voit ses moyens attaqués depuis plusieurs années au détriment du public et de son personnel.

Garantir un service public de l'information est d'autant plus indispensable qu'une poignée de milliardaires se partage aujourd'hui les médias, la presse, l'édition et le spectacle vivant.

La CGT revendique :

- Une politique culturelle ambitieuse à destination notamment de la jeunesse, à des visées d'émancipation, en se dotant d'une loi d'orientation et de programmation budgétaire ;
- Des moyens adéquats à l'audiovisuel public pour conduire ses missions ;
- L'adoption d'une loi anti-concentration dans les médias, la presse et les secteurs culturels pour mettre fin aux trusts et garantir la diversité culturelle et le pluralisme de l'information.

7.

DES MOYENS POUR **LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET PROTÉGER LES ENFANTS**

Les violences sexistes et sexuelles sont massives, tandis que les budgets consacrés à leur lutte restent dérisoires. Les associations, indispensables à la prise en charge des victimes, souffrent du manque de financement et du désinvestissement des collectivités.

L'affaire Lyhanna, en début d'été, est venue tragiquement confirmer le manque criant de moyens de la justice et des délais de traitement de plus en plus longs. Des milliers d'enfants sont en danger et tous les acteur·ices de la protection de l'enfance tirent la sonnette d'alarme. La CGT, avec la coalition pour une loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants, porte un projet global nécessitant des moyens pour les services publics et les associations. Une loi intégrale ne peut être efficace sans budget dédié.

Il est urgent de débloquer un investissement annuel d'au moins 3 milliards d'euros contre les violences sexistes et sexuelles, dont 344 millions contre les violences sexuelles. Aujourd'hui, l'État ne dépense que 12,7 millions d'euros par an à la lutte contre les violences sexuelles, soit 0,003% de son budget, laissant les associations travailler dans des conditions déplorables. Ce sous-financement empêche une réelle prise en charge des victimes et fragilise leur parcours vers la justice et la reconstruction.

Dans l'Aide sociale à l'Enfance (ASE), la création de 30.000 postes est réclamée pour répondre correctement aux besoins des près de 400.000 enfants suivis, elle représenterait une enveloppe d'1,5 milliard d'euros. Dans le même temps, le manque de magistrat·es crée l'incapacité de rendre effectives les mesures de placement. Au quotidien, certain·es magistrat·es gèrent jusqu'à 800 mesures en même temps. A titre de comparaison, la moyenne dans l'Union européenne est de 22 magistrats pour 10.000 enfants, contre 11 magistrats en France.

Enfin, le constat est tout aussi alarmant dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Entre fin 2010 et fin 2022 les services PMI ont perdu 400 emplois en ETP, soit - 3,5 % de leurs effectifs. Difficultés à assurer les visites à domicile, écoute et prévention auprès des jeunes parents en difficultés, repérage de cas de maltraitance ou de négligence : ce sont autant de missions vitales que le manque d'effectifs empêche de remplir sereinement.

LA CGT REVENDIQUE:

- La reprise intégrale des 140 propositions travaillées par les associations et syndicats, notamment sur les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) ;
- Un budget de 3 milliards d'euros a minima par an pour traiter les dossiers dans les délais, former l'ensemble des professionnel·les (prévention, identification, protection, réparation), protéger les victimes et stopper l'impunité ;
- Des moyens humains supplémentaires pour l'ensemble des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la justice.

8.

METTRE FIN À LA PAUPÉRISATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis plus de vingt ans, les dépenses de recherche et de développement stagnent autour de 2,2% du PIB. La part du budget de la recherche publique est tombée à un niveau historiquement bas en 2023 (0,74 %) et continue de baisser. La France reste ainsi largement à la traîne de l'objectif européen, fixé à 3 % du PIB (1% pour la recherche publique et 2% pour la recherche privée).

Le PLF s'inscrit dans la droite ligne de la LPR (Loi de programmation de la recherche), dénoncée et combattue par la CGT dès 2020 : bien loin des 25 milliards d'euros prévus pour la recherche publique et des 1% du PIB dans le secteur public. Par ailleurs, le crédit impôts/recherche (CIR) coûte plus de 7 milliards par an, sans avoir démontré une efficacité significative sur l'augmentation des dépenses de recherche et développement.

Dans l'enseignement supérieur, le PLF est loin de l'objectif des 2% du PIB quand le nombre d'étudiant·es n'a jamais été aussi élevé. Alors que la quasi-totalité des universités présente un budget prévisionnel en déficit, il est impératif d'arrêter de subventionner l'enseignement supérieur privé - notamment via l'apprentissage qui profite à 80 % au privé - pour investir massivement dans l'enseignement supérieur public. Il faut également résorber la précarité : 36 % de personnel·les non titulaires, et 160.000 vacataires, assurent plus de 5 millions d'heures équivalent TD par an – l'équivalent de 27.000 postes d'enseignant·es-chercheur·ses !

LA CGT REVENDIQUE :

- Un choc d'investissement de 5 milliards d'euros supplémentaires, pour atteindre 1% de PIB consacré à la recherche publique, puis aller plus loin au cours des années suivantes pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires, numériques…
- La création de dizaines de milliers d'emplois statutaires supplémentaires pour réparer les dégâts produits par des années d'austérité budgétaire ;
- Un plan de titularisation de tous les précaires, notamment dans l'enseignement supérieur ;
- La fin de Parcoursup et la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement dans l'enseignement supérieur.

9.

POUR UNE **FISCALITÉ PLUS JUSTE**

Les 1000 milliards de dette supplémentaire créés depuis 10 ans ne sont pas liés à une augmentation des dépenses mais à une baisse des recettes. Les impôts des plus riches et des entreprises ont été réduits de 50 milliards d'euros chaque année ! Dans le même temps, les aides aux entreprises, sans condition ni contrepartie, atteignent des records : 211 milliards qui profitent d'abord aux plus grandes entreprises et à celles qui ne sont pas exposées à la concurrence.

Le pays a besoin de davantage de politiques publiques, de services publics et d'emplois publics, et non de nouvelles baisses d'impôts, de moins de cotisations sociales et de contributions. La CGT exige une fiscalité fondée sur la progressivité de l'impôt, selon les facultés contributives et sur le principe : cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins.

LA CGT REVENDIQUE :

- Une augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu, et une augmentation du nombre de tranches ;
- La taxation des superprofits et des transactions financières ;
- Le rétablissement de l'ISF ;
- La modulation de l'impôt sur les sociétés selon les comportements sociaux et environnementaux (en contre partie de créations d'emploi, de limitation de l'impact sur l'environnement..) ;
- La mise en place de la taxe Zucman pour taxer le patrimoine (20 Mds) ;
- La taxation des gros héritages et la suppression du pacte Dutreil (5 Mds) ;
- La création d'un pôle financier public permettant d'orienter l'épargne vers les investissements d'intérêt général ;
- La création de fonds régionaux pour l'emploi, la formation et la transition écologique afin d'accompagner les salarié·es et d'adapter les territoires au changement climatique

CYBER ATTAQUE A LA DGFIP

La cyber attaque et le vol de données de milliers de contribuables auraient été évités si d'autres choix politiques et budgétaires avaient été faits. Les baisses de budget, et le manque d'investissements criant dans les services publics, contreviennent à la responsabilité de l'État comme garant de la sécurité des populations et de leurs données personnelles. C'est le lien de confiance et le consentement à l'impôt qui sont abîmés.

AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Le montant total de la fraude fiscale est toujours estimé entre 80 et 100 milliards d'euros. Un montant colossal, facilité par la baisse du nombre d'agent·es des finances, la multiplicité des niches fiscales, la complexité des montages (holdings…), et l'absence de lutte réelle contre les paradis fiscaux et les stratégies d'optimisation fiscale qui devraient être considérées comme de la fraude.

La lutte contre la fraude, avant tout de la part des entreprises, doit être renforcée par des recrutements aux Finances publiques et aux Douanes. Près de 40.000 suppressions d'emplois ont eu lieu à la DGFIP, soit 29 % des effectifs. Il faut redonner des moyens supplémentaires aux agent·es des finances publiques.

LA CGT REVENDIQUE :

- La création d'emplois pour lutter contre les fraudes fiscales, économiques et environnementales;
- L'augmentation des budgets de fonctionnement ;
- L'investissement dans la cybersécurité et la protection des données.

UN PÔLE FINANCIER PUBLIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

La CGT revendique un pôle financier public reposant sur la mise en réseau d'institutions financières de statut public et semi public, notamment la Caisse des dépôts et la Banque de France. Il doit permettre de soutenir les TPE et PME, de financer le logement social, les politiques de la ville et des transports, l'industrie et de constituer un véritable levier financier, économique et politique. Ce pôle serait placé sous le contrôle direct des salarié·es et des citoyen·nes.

LE PRIX DE LA DETTE

La dette publique est instrumentalisée à des fins d'austérité budgétaire dans le débat public. Pourtant, son augmentation résulte de la politique de l'offre, de la baisse des recettes publiques, des cadeaux fiscaux distribués aux grandes entreprises (notamment les 211 milliards d'aides publiques) ainsi que de son financement par les marchés financiers.

LA CGT REVENDIQUE :

- La réhabilitation de l'endettement public pour financer l'investissement public ;
- Un audit « citoyen » de la dette afin d'en connaître les modalités de constitution, d'établir les responsabilités des pouvoirs publics, de déterminer la part de dette vertueuse utile à l'investissement et à la planification, et de définir les modalités de financement des dettes et investissements publics, notamment l'annulation de la dette, son financement public, et la hausse des contributions.

10.

POUR **LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES** ET LA SUPPRESSION DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES

Les 211 milliards annuels d'aides aux grandes entreprises, première dépense de l'Etat, doivent impérativement être remis à plat et conditionnés à des critères économiques, sociaux et environnementaux. Les rapports démontrent que leur impact sur l'investissement, la recherche, la transition écologique et l'emploi reste très limité voire nul.

Il est également nécessaire de revenir sur les exonérations de cotisations sociales qui représentent près de 80 milliards d'euros. Principalement compensées par des impôts, ces exonérations pèsent sur le plus grand nombre, en prenant une fraction de plus en plus importante de la TVA (plus de 40 milliards d'euros par an soit ¼ du produit de la TVA). La CGT revendique la suppression de ces exonérations, et le retour des sommes qui leur étaient affectées au budget de l'Etat. La CGT revendique que l'ensemble de ces « dépenses fiscales » soit conditionné à leur efficacité économique et soit effectivement contrôlé.

LA CGT REVENDIQUE:

- Le conditionnement des aides publiques à des critères sociaux, environnementaux et d'emploi ;
- La mise en place d'un avis conforme des CSE avant toute attribution d'aides ;
- La création d'un comité de suivi associant les organisations syndicales ;
- L'évaluation systématique de l'efficacité des aides versées ;
- La suppression des aides versées aux entreprises qui licencient ou ne respectent pas leurs engagements.

GAGNONS LA BATAILLE DES IDÉES !

FONCTION PUBLIQUE

Au service de tous, votre vote est son bouclier !

PRÉPAREZ LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026, COMMANDEZ CE NUMÉRO DÈS MAINTENANT !

Code origine : ÉVÉNEMENT

LA VIE OUVRIÈRE
#18 - ÉTÉ 2026

BON DE COMMANDE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière
Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex
commercial@nvo.fr - 01 49 88 68 50

Adresse d'expédition *(Écrire en lettres capitales, merci)*

* Champs obligatoires

Je commande la Vie Ouvrière #18

Syndicat/Société *(Si nécessaire à l'expédition)*

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom*

Prénom*

N°* Rue*

Code postal* Ville* Tél.

Fédération ou branche professionnelle

UD Courriel*

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Qté	Montant total
00182026	LA VIE OUVRIÈRE #18	9,50 €		

N° chèque (à l'ordre de La Vie Ouvrière)

Banque

Nous collectons ces données afin de gérer votre commande. Nous utilisons également votre adresse électronique pour vous adresser des publicités concernant des produits analogues à ceux que vous commandez. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous : ☐ Je m'oppose à ce que la Nouvelle SA La Vie Ouvrière me propose par courriel des produits analogues à ceux que j'ai déjà commandés.

ABONNEZ-VOUS !

- 4 numéros papier / an
- Versions numériques
- nvo.fr en illimité
- Newsletter

À PARTIR DE 5€ PAR MOIS
1 AN D'ABONNEMENT

Abonnez-vous en ligne sur **nvoboutique.fr**

Soutenez une presse syndicale indépendante et engagée.

RELATIONS PRESSE
CONFÉDÉRALES CGT

presse@cgt.org

Mélanie Vasselin :
06 80 61 62 13

Céline Herrmann :
06 89 47 25 09